

COMITÉ SYNDICAL
Mardi 3 octobre 2023 de 14h à 16h30

PROCÈS-VERBAL

Désignation d'un.e secrétaire de séance.....	2
Quorum	2
Approbation du procès-verbal du comité syndical en date du 4 juillet 2023.....	3
I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE	4
I.1 – Gouvernance – Élection de délégués par le Collège des communes rurales des Coëvrons – Nouvelle composition du comité syndical	4
I.2 – Gouvernance – Démission de M. Mazure (11 ^{ème} Vice-Président) de l'ensemble de ses mandats au sein de TEM	5
I.3 – Représentation du syndicat au sein du Comité régional de l'énergie (CRE).....	7
I.4 – Création de la Commission consultative paritaire pour l'Énergie (CCPE).....	10
II – ÉCLAIRAGE PUBLIC ET INNOVATION	13
II.1 – Éclairage public – Transfert de la compétence associée DT-DICT par la commune de Saint- Erblon	13
INFORMATIONS	14
QUESTIONS DIVERSES ET IMPRÉVUES	17
AGENDA 2023-2024 DES INSTANCES	17
AGENDA DES ÉVÉNEMENTS	19

L'an deux mil vingt-trois à 14h00, mardi 3 octobre, les élu.e.s du comité syndical se sont réuni.e.s en présentiel et en visioconférence au siège du syndicat, rue Louis de Broglie, Bâtiment R, Changé.

Désignation d'un.e secrétaire de séance

Le président propose de désigner **M. Gérard Papillon** comme secrétaire de séance.

Approbation du comité syndical.

Quorum

Nb de membres : 52 / Nb de présents : 31 (26 titulaires et 5 suppléant) / Nb de titulaires absents : 26
Nb de pouvoirs : 1 (M. Tranchevent donne pouvoir à M. Chamaret).

	Membres titulaires		Membres suppléants	
Collèges des communes du Pays de Craon	CHAMARET Richard	X	GUINEHEUX Dominique	
	BAHIER Alain		PENE Loïc	
	BARBE Béatrice		BLU Daniel	
	GENDRY Hugues		ROSSIGNOL Daniel	
	GIBOIRE Jean-Paul	X	QUARGNUL François	
	LEPICIER René-Marc		BODIER Robert	
Collèges des communes rurales de l'Ernée	BESNEUX David	X	BUCHARD Mickaël	
	BOITTIN Valérie	X	DESHAYES Serge	
	BUCHARD Constant		LEGRAND Hervé	
Collèges des communes rurales du Bocage Mayennais	BARASCUD Franck		ADAM Hervé	
	BARBE Marcel	X	PAUMARD Hervé	
	BRICHET Marie		GRINENWALD Jacky	X
	MENARD Guy	X	JOSSOMME Thierry	
	RONCERAY Marcel	X	COUASNON Louis	
Collège des communes rurales de Mayenne Communauté	BRODIN Gérard	X	TRANSON Eric	
	COISNON Jean-Paul	X	MONTAUFFRAY Daniel	
	DELAHAYE Mickaël	X	<i>Vacance</i>	
	GARNIER Roger	X	BORDELET Frédéric	
	TRANCHEVENT Pierrick		DOUILLET Claude	
	VALPREMIT Antoine		BOITTIN Didier	
Collège des communes rurales des Coëvrons	CARTON Pierre-Yves		LEBLANC Christian	X
	DALIGAULT Bruno	X	BOUVET Daniel	
	LEUTELIER Arlette	X	GERNAIS Clarisse	
	SEVIN André-Marie	X	BERGERE André	
	MANJOIN Patrick		PAPILLON Gérard	X
Collège des communes rurales du Mont des Avaloirs	AUREGAN Christelle		VOUNIKOGLOU David	
	BLANCHARD Geneviève	X	ROULLAND Claude	
	DAUVERCHAIN Yves		CHESNEAU Daniel	
	GRAND Daniel		BIGNAULT Michel	
	MAIGNAN Guy	X	JARRY Vincent	
Collège des communes rurales de Laval Agglomération	FOUGERAY Isabelle		LIVENAIS Pascal	
	MICHEL Louis		GUERIN Eric	X
	POMMIER David		DE CHALAIN Véronique	X
	RAIMBAULT Jean-François	X	SAINT François	

	ROUSSILLON Sébastien		GUEROT Louis	
Collège des communes rurales du Pays de Château-Gontier	GABDIN Joël		MAUSSION Paul	
	FORVEILLE Jean-Paul	X	GIRAUD Michel	
	MAZURE Romain		LIVENAIS Christian	
Collège des communes rurales de Meslay-Grez	BOISSEAU André	X	HELBERT Marie-Claude	
	CHOPLAIN Chantal		GASNIER Jérôme	
	TROISSANT Bernard		TINNIERE Christophe	
	TROTABAS Caroline	X	LE LAN Richard	
Collège des communes urbaines	AGOSTINO Guillaume	X	CONEUF René	
	COUTY Gérard		RADE Maurice	
	HUARD Gérard	X	BESNIER Michel	
	LANDEVIN Claude	X	PORTIER Monique	
	MARIOTON Jean-Marie	X	BOULIN Sophie	
	PREVOSTO Dominique	X	BOULAY Christian	
	SAULNIER Vincent		PAILLARD Claude	
Collège des EPCI	DARRAS Bruno		DE VALICOURT Dominique	
	PELLUAU Philippe	X	COUEFFE Dominique	
	TISON Hervé		DALIFARD Alexia	

Le président annonce la séance ouverte à 14h06.

Approbation du procès-verbal du comité syndical en date du 4 juillet 2023.

Approbation à l'unanimité du PV du comité syndical en date du 4 juillet 2023.

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I.1 – Gouvernance – Élection de délégués par le Collège des communes rurales des Coëvrons

Vu l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2020 approuvant les statuts du comité syndical, révisés le 22 octobre 2019,

Vu la délibération n° 2020-53 en date du 21 septembre 2020 relative à l'installation du comité syndical de Territoire d'énergie Mayenne et notamment à la détermination du nombre de vice-présidents,

Vu les articles L2122-4, L2122-7, L2122-7-1, L2122-8 et L2122-15 par renvoi de l'article L5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant la création de la commune nouvelle de Vimartin-sur-Orthe depuis le 1^{er} janvier 2021,

Considérant le résultat des élections du collège des communes rurales des Coëvrons réuni sous la présidence de M. Jean-Paul COISNON, 1^{er} Vice-Président, le 19 septembre 2023 à Evron,

Pour rappel, conformément à l'article 6.2.2 des statuts de Territoire d'énergie Mayenne fixés par arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2020, chaque collège constitué des communes en statut rural désigne en son sein 1 délégué.e pour 6 communes et 1 siège supplémentaire pour le reste.

Ainsi, le nombre de délégué.e.s au comité syndical pour le collège des communes rurales des Coëvrons, initialement composés de 30 communes, aujourd'hui de 28 communes, est de 5 délégué.e.s titulaires et 5 délégué.e.s suppléant.e.s.

La création de la commune nouvelle de Vimartin-sur-Orthe le 1^{er} janvier 2021 (issue de la fusion des communes de Saint-Martin-de-Connée, Saint-Pierre-sur-Orthe et Vimarcé) impliquait de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant afin de pourvoir les postes de M. Émile TATIN et de M. Louis GILBERT.

Il est ainsi proposé au comité syndical de déclarer Messieurs MANJOIN Patrick et PAPIILLON Gérard installés dans leurs fonctions au sein du comité syndical, respectivement en qualité de délégué titulaire et délégué suppléant.

Ci-après, les délégués du collège des communes rurales des Coëvrons :

	Délégués titulaires 2023	Délégués suppléants 2023
Collège des communes rurales des Coëvrons	CARTON Pierre-Yves (Bais)	LEBLANC Christian (St-Pierre-sur-Erve)
	DALIGAULT Bruno (Livet-en-Charnie)	BOUVET Daniel (Thorigné-en-Charnie)
	LEUTELIER Arlette (St-Georges-le-Flécharde)	GERNAIS Clarisse (Brée)
	SEVIN André-Marie (La-Bazouges-des-Alleux)	BERGERE André (Montsûrs)
	MANJOIN Patrick (Vimartin-sur-Orthe)	PAPIILLON Gérard (Gesnes)

Annexe I.1

Personne référente : Alexandra Bordeau-Poisson

Délibération adoptée à l'unanimité du comité syndical.

La présentation est assurée par M. Chamaret.

Le président donne la parole à M. Coisnon, ce dernier ayant assuré la présidence des élections qui se sont tenues mardi 19 septembre dernier au sein du Collège des communes rurales des Coëvrons en vue de pourvoir 2 vacances de siège (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant). Ce dernier salue une

participation quasi-complète des représentants (27 personnes présentes sur 28) et rend compte des opérations électives qui se sont déroulées régulièrement et sans incident.

M. Chamaret : L'organisation d'élections en cours de mandat n'est jamais arrivé au sein de ce syndicat et c'est de façon générale très rarement organisé par les AODE. Nous travaillons actuellement sur plusieurs sujets de fond dont justement la gouvernance et l'accessibilité des activités de TEM dans les territoires. Lors de ces 18 mois marqués par une actualité brûlante relative à la nécessité d'amorcer une transition énergétique, tout le monde s'est intéressé à ce sujet. Or, si intégrer notre structure serait compliqué du seul fait que le mode d'organisation de TEM serait incompréhensible et son objet flou, je crains un défaut de représentation non par manque d'intérêt mais faute de. Dans ce cadre, il paraît évident que nous devons veiller à assurer une représentation satisfaisante, avec suffisamment d'élu.e.s et que la composition du comité syndical soit à jour. Nous avons tous et toutes connu un sentiment de saturation avant l'été, je suis donc particulièrement heureux de constater le grand nombre de délégué.e.s présent.e.s aujourd'hui.

M. Coisson : Tout à fait, je remercie et salue les nouveaux élus ainsi que celles et ceux qui étaient là avant et sont très engagé.e.s. Dès son élection acté, M. Manjoin a pris connaissance du calendrier des instances et a indiqué son indisponibilité sur cette date. De fait, M. Papillon est présent aujourd'hui pour le suppléer.

M. Chamaret : M. Papillon, souhaitez-vous vous présenter en quelques mots ?

M. Papillon : Bonjour, j'exerce actuellement mon troisième mandat de maire de la commune de Gesnes, je suis agriculteur et père de 3 enfants, dont 2 travaillent dans le monde para-agricole.

M. Chamaret : Je vous remercie. La présente délibération a pour objet d'acter simplement la situation.

I.2 – Gouvernance – Démission de M. Mazure (11^{ème} Vice-Président) de l'ensemble de ses mandats au sein de TEM – Nouvelle composition du comité syndical

Vu l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2020 approuvant les statuts du comité syndical, révisés le 22 octobre 2019,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 2020-53 en date du 21 septembre 2020 relative à l'installation du comité syndical de Territoire d'énergie Mayenne et notamment à la détermination du nombre de vice-présidents,

Vu la délibération n° 2020-60 en date du 21 septembre 2020 relative à l'élection de la 6^{ème} Vice-Présidente du comité syndical de Territoire d'énergie Mayenne,

Vu la délibération n° 2020-69 en date du 29 septembre 2020 relative à la composition du bureau syndical de Territoire d'énergie Mayenne,

Vu la délibération n° 2020-72 en date du 29 septembre 2020 relative à la création de la commission éclairage public et la désignation de ses membres, désignant Mme Christelle AUREGAN en qualité de Vice-Présidente de la commission éclairage public en charge de la mise en lumière dynamique,

Vu la délibération n° 2022-325 du 6 septembre 2022 relative à la modification de la composition du bureau syndical,

Pour rappel, le bureau réunissait 12 vice-président.e.s. Cette composition a été modifiée à l'occasion de la démission d'une Vice-Présidente en 2022 pour passer à 11 membres :

- Président : M. Richard CHAMARET
- 1^{er} Vice-Président : M. Jean-Paul COISNON
- 2^{ème} Vice-Présidente : Mme Arlette LEUTELIER
- 3^{ème} Vice-Président : M. David BESNEUX
- 4^{ème} Vice-Président : M. Marcel BARBE
- 5^{ème} Vice-Président : M. Jean-Paul GIBOIRE
- 7^{ème} Vice-Président : M. Jean-Marie MARIOTON
- 8^{ème} Vice-Président : M. Guillaume AGOSTINO
- 9^{ème} Vice-Présidente : Mme Chantal CHOPLAIN
- 10^{ème} Vice-Président : M. Pierrick TRANCHEVENT
- 11^{ème} Vice-Président : M. Romain MAZURE
- 12^{ème} Vice-Président : M. Philippe PELLUAU

M. Romain Mazure a présenté sa démission auprès du bureau en début d'été 2023 en tant que Vice-Président, membre du bureau, délégué auprès du comité syndical et membre de commissions internes.

La nouvelle composition du comité syndical, fournie en annexe de la présente, sera également adjointe à la délibération.

En conséquence, il est proposé au comité syndical d'accueillir favorablement cette décision, d'en prendre acte et d'autoriser le président à prendre toutes décisions et mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Personne référente : Alexandra Bordeau-Poisson

Délibération adoptée à l'unanimité du comité syndical.

La présentation est assurée par M. Chamaret.

M. Chamaret : M. Mazure m'a annoncé par sms son intention de démissionner pour des raisons d'ordre professionnel et privé, alors que nous nous étions rencontrés 15 jours avant à l'occasion d'une réunion visant à fixer le cap de la commission Transition énergétique (TE), dont il est le référent EnR, et que ce sujet n'avait pas été abordé. J'ai souhaité en reparler avec lui pour que cette décision fasse l'objet d'un échange direct. Je comprends et accepte évidemment sa volonté de retrait mais considère que la méthode d'annonce était inadéquate. La parenthèse est aujourd'hui fermée. Naturellement, chacun.e peut décider de démissionner mais à l'avenir j'apprécierais que cela fasse a minima l'objet d'un appel téléphonique. Et si vous pouvez rester pour les 3 ans qui viennent, cela me va aussi très bien !

À l'occasion des bureaux qui se sont tenus en septembre, ce sujet a bien évidemment été abordé mais seul le comité est compétent pour l'acter formellement. Du fait notamment de l'importance de la commission TE, dont les membres élus sont en conséquence uniquement des vices-président.e.s, nous réfléchissons sérieusement à ouvrir la composition du bureau pour pallier cette vacance, même si aujourd'hui rien n'est acté. Je suis ouvert à toutes vos propositions. La commission TE connaît une activité intense. Elle est en charge d'axes prioritaires : la production d'énergie, l'impact de ce développement sur les réseaux, la mobilité (le SDIRVE – Schéma directeur pour les infrastructures de recharge de véhicules électriques - en cours de finalisation), le zonage souhaité par l'État. Donc au moins pour les 2 ans à venir, elle est l'une des commissions les plus importantes sinon la plus importante. M. Barbé, en tant que membre de cette commission, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

M. Barbé : Elle demande en effet beaucoup d'investissement, le président est aussi très engagé dans ses travaux. Les sujets sont nombreux, complexes et parfois difficiles d'accès. En effet, nous assistons à une évolution particulièrement rapide dans les secteurs qu'elle couvre et cela nécessite d'établir un

calendrier fourni en réunions. En résumé, elle prend du temps, être vice-président.e à ce titre requiert une disponibilité importante.

M. Chamaret : Notre avantage, c'est que le bureau se réunit aussi très régulièrement et qu'il est au fait de ses avancées. Notre certitude, c'est que nous ne ralentirons pas. Le contexte actuel exige un rythme soutenu et il est inconcevable de faire autrement.

M. Coisson : Tous et toutes, dans nos collectivités, nous avons connu ou allons connaître des visites de la DDT au sujet de la cartographie de zones potentiellement aménageables pour l'EnR. C'est un domaine sur lequel il faut être sachant et nous devons être présents.

Mme Bordeau-Poisson : La commission TE est également en charge d'un sujet, et non des moindres, c'est celui du groupement d'achat pour la fourniture d'électricité.

M. Chamaret : Tout à fait, nous élaborons actuellement un marché à venir pour acheter de l'énergie sur le marché à l'aide d'un système de trading (opération d'achats stratégiques et multiples, par clics) mais souhaitons également accompagner vos projets de production locale d'énergie par le rachat et l'injection dans le réseau de l'énergie excédentaire (que ces projets soient portés en propre ou par un investisseur tel que la SEM Énergie Mayenne). Ce sujet est technique et très lourd.

I.3 – Représentation du syndicat au sein du Comité régional de l'énergie (CRE)

Vu le décret n° 2023.35 en date du 27 janvier 2023 relatif aux comités régionaux de l'énergie,
Vu l'arrêté n° 2023-SGAR-384 portant la composition du Comité Régional de l'Énergie en région Pays de la Loire,

Considérant le courrier de M. le Préfet de région et de Mme la Présidente de la région, en date du 21 juillet 2023, nous invitant à désigner un représentant de TEM titulaire et un suppléant avant le 15 août 2023,

Il est rappelé que ce comité est issu de la convention citoyenne pour le climat et a été instauré par la loi « climat et résilience ». Le comité régional de l'énergie, coprésidé par l'État et la Région, a pour mission de :

- Favoriser la concertation avec les collectivités locales sur les questions relatives à l'énergie au sein de la région
- Fixer des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables et de récupération de chaleur/froid au ministre en charge de l'énergie
- Émettre des avis sur tous sujets relatifs à l'énergie ayant un impact régional

Ce comité sera notamment amené à statuer sur les propositions de définition de zones d'accélération des EnR proposées par les communes. Il doit également pouvoir émettre un avis sur le SRADET révisé, le S3REnR ou encore la PPE. Comme les 4 AODE ligériennes y seront représentées, il conviendra de définir les attentes communes.

Composé au plus de 45 membres, le comité régional de l'énergie Pays de la Loire s'appuie sur 5 collèges :

Collège des représentants de l'État	7 membres
Collège des représentants de la Région Pays de la Loire	9 membres
Collège des représentants des départements, communes et EPCI	15 membres
Collège des représentants des entreprises et de l'activité économique du secteur de l'énergie	10 membres

Collège des représentants d'organisations de la société civile actives dans le domaine de l'énergie et du climat et associations agréées pour la protection de l'environnement, d'associations de consommateurs particuliers et personnalités qualifiées

4 membres

Du fait du délai contraint, une réponse de principe a d'ores et déjà été adressée malgré l'absence d'instance (la coprésidence du comité souhaitant organiser un comité d'installation dès septembre prochain). Le bureau en date en 4 septembre 2023 a émis un avis favorable sur la désignation pressentie :

- M. Richard CHAMARET, représentant titulaire
- M. David BESNEUX, représentant suppléant

En conséquence, il est proposé au comité syndical de désigner les personnes pressenties ci-avant listées pour représenter le syndicat auprès du Comité Régional de l'Énergie.

Annexes I.3.1 et I.3.2

Personne référente : Alexandra Bordeau-Poisson

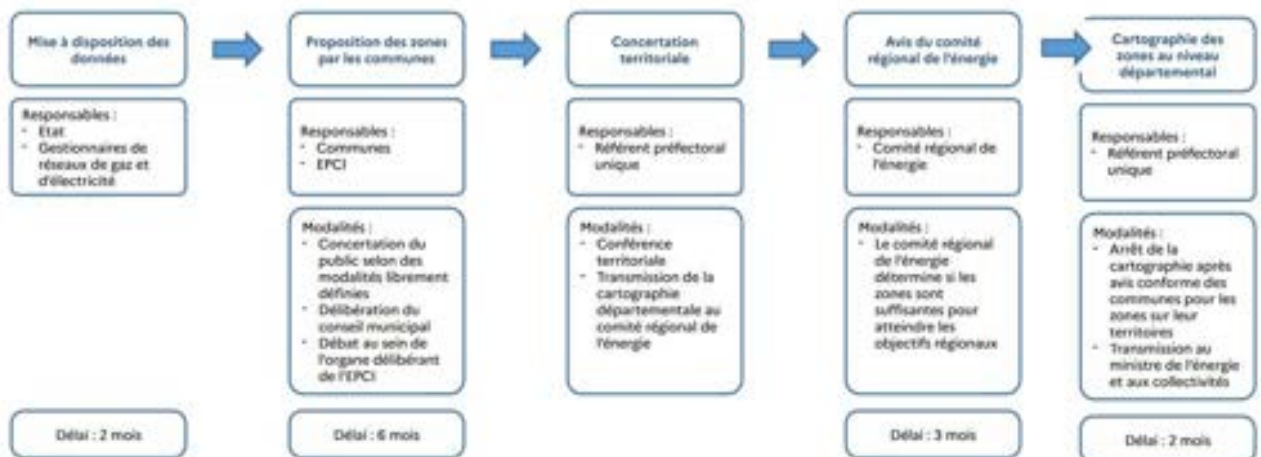
Délibération adoptée à l'unanimité du comité syndical.

La présentation est assurée par M. Chamaret.

M. Chamaret : La première réunion de ce comité est fixée au 23 octobre prochain avec le préfet de région et la présidente de région en co-présidence. M. Besneux vous est proposé en tant que vice-président et président de la commission Relation avec les concessionnaires et la SEM.

M. Chamaret présente le schéma ci-après inséré relatif aux étapes de validation des zones d'accélération des EnR :

Planification du développement des ENR terrestres : Zones d'accélération



M. Chamaret : S'il s'avère que le zonage proposé ne coïncide pas avec les objectifs initialement fixés, nous ne savons pas aujourd'hui ce qui se passera et les services de l'État non plus. Je leur ai posé la question, je vous transmets leur réponse.

M. Garnier : Et qu'en est-il si nous parvenons à identifier pléthore de zones EnR ? Comment trouver le financement, qui est la clé de voûte de cette volonté d'accélération, si l'État ne suit pas ?

M. Chamaret : C'est une très bonne remarque, je poserai la question. Il faut également prévoir les financements afférents à ce déploiement qui se veut rapide, comme par exemple le renforcement des réseaux.

M. Forveille : Des canalisations également !

M. Chamaret : Oui. Je suis très content de pouvoir observer aujourd'hui une envie des services de l'État d'y aller mais, sans les blâmer, j'espère qu'il ne s'agit pas seulement d'une volonté de façade. Je ne veux pas qu'après tout ce travail abattu les projets arrivent sur le bureau de la personne en charge de leur traitement et qu'elle n'ait reçu aucune autres instructions que celles datant d'il y a 2 ans. Je souhaite ne pas connaître des blocages pour une simple erreur de forme par exemple (les couleurs utilisées pour légènder une carte, etc.).

M. Raimbault : Si on fait les comptes, le potentiel de production du rural sera supérieur à celui de l'urbain en Mayenne. Si nous voulons répondre aux objectifs, il ne faut pas se limiter au photovoltaïsme et s'occuper aussi des réseaux.

M. Coisnon : Mais qui va financer ?

M. Langevin : Oui, le stockage de l'énergie produite est aussi une question qu'il ne faut pas oublier et pour lequel nous rencontrons encore des problèmes, ou tout au moins une insuffisance de solutions.

M. Chamaret : Vous avez parfaitement raison et donc, j'espère que vous allez accepter cette proposition de représentation parce que la première réunion a lieu bientôt ! D'ailleurs, à ce sujet, elle nous a été demandée le 15 août pour une réponse à fournir le lendemain (!) parce qu'il était question d'une réunion début septembre. Puis finalement la date a glissé au 23 octobre, ce qui nous permet de pouvoir valablement délibérer avant sa tenue.

Le vote de la délibération de désignation a lieu.

M. Maignan : On nous demande donc un zonage pour le photovoltaïsme, mais est-ce que cela ne risque pas de pénaliser ceux qui ne sont pas inclus dedans mais qui souhaitent néanmoins procéder à une telle installation ? Le fait de procéder ainsi va probablement flécher les aides de l'État, mais pas forcément là où il le faudrait (= coïncidence d'une possibilité et d'une volonté).

M. Chamaret : Les services de l'État m'ont confirmé que ce document, contrairement à d'autres documents d'urbanisme comme le PLUI par exemple, ne serait pas opposable, il s'agit plutôt d'une stratégie globale. Mais je vous rejoins sur cette préoccupation. Que se passera-t-il si nous décidons d'y déroger, même ponctuellement, pour les situations que vous évoquez, et que des opposant.e.s (élu.e.s, associations, etc.) brandissent ce document en nous sommant de nous expliquer ? La dimension juridique est une chose, la réalité de terrain en est une autre. On nous demande d'organiser une concertation avec notamment les habitant.e.s pour déterminer ce zonage mais, au sujet des énergies, je vous garantis que celles et ceux qui se déplacent sont généralement contre ! S'agissant des aides pour le photovoltaïsme (et contrairement au chauffage thermique ou solaire), les particuliers et les entreprises ne doivent s'attendre à rien, ni de l'ADEME ni d'une autre institution, sauf peut-être un jour pour l'autoconsommation collective. Je vous rejoins entièrement sur la responsabilité que fait peser cette méthode sur les épaules des maires : on nous propose certes une concertation mais sans nous fournir les règles du jeu. Je me rappelle de la carte relative au déploiement de l'éolien, élaborée par la DREAL avec une participation des syndicats d'énergie. Elle avait nécessité 2 ans environ pour sa mise en place, sachant que la DREAL disposait des compétences nécessaires en interne et de services dédiés. Or là nous disposons d'à peine 2 mois pour abattre un travail similaire, avec les ressources communales qui sont évidemment beaucoup plus limitées ! Je crains en outre que des considérations de précision génèrent des blocages : si par exemple nous décidons de la possibilité d'installer des unités de méthanisation sur les zones en A ; mais que, sur le terrain, pour des considérations d'ordre technique, cadastrale, etc. le bâtiment dédié se situe finalement à 50 mètres au-delà de la limite. Avant nous étions confrontés à la frilosité des services de l'État mais là, je crois sincèrement qu'ils vont trop vite. Je ne suis

évidemment pas opposé à la volonté d'accélérer mais il faut pouvoir bien expliquer, tout prévoir. C'est nous qui sommes en première file.

Mme de Chalain : Nous avons besoins d'arguments mais c'est justement grâce à la concertation que nous pourrons les construire. Si ces zones nous étaient imposées d'en haut, nous rencontrerions des difficultés pour les justifier. Donc cette méthode de concertation est quand même intéressante.

M. Chamaret : Je suis d'accord mais il faut pouvoir prendre le temps.

M. Forveille : L'État procède ici comme pour la CRTE, il s'agira d'un document d'orientation et il ne faut pas en attendre davantage, que ce soit en terme de subventions ou d'accompagnement.

M. Chamaret : Sur tous ces sujets, n'hésitez pas à interpeller notre chargé de mission Production en énergies renouvelables, Florestan Bocher. Il peut répondre à vos questions, vous fournir des informations essentielles afin de cadrer des élu.e.s qui voudraient aller trop vite. Il connaît très bien le sujet ainsi que son actualisation.

- Florestan Bocher
- Tel : 07.48.94.15.59
- Courriel : florestan.bocher@te53.fr

M. Coisson : Florestan communique en outre beaucoup avec les mairies et se déplace pour cela.

M. Marioton : J'ai pu constater que les services de l'État le mettent également en avant et communique ses coordonnées.

I.4 – Création de la Commission consultative paritaire pour l'Énergie (CCPE)

Vu l'article L2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de Territoire d'énergie Mayenne et notamment l'article 3.1.1,

Considérant les échanges intervenus avec la CRC à l'occasion de son contrôle sur la période 2017-2022,
Considérant l'avis favorable du bureau syndical en date du 13 mars 2023,

Présentation d'une CCPE :

La CCPE s'inscrit dans le cadre de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV), pour une mise en œuvre efficace de la transition énergétique. Elle permet de coordonner les actions en faveur de la transition énergétique, de garantir la cohérence des politiques d'investissement, de faciliter l'échange de données pour un partage d'expériences et de réflexion sur des enjeux communs (PCAET, maîtrise de l'énergie, éclairage public, mobilité durable, etc.).

Cette commission permet aux collectivités représentées, les EPCI, une mise en cohérence de leurs politiques en matière d'énergie à l'échelle du territoire du syndicat. Elle favorise la coopération, la cohérence et la mutualisation des actions et des investissements dans les domaines de la transition énergétique, par le rapprochement du syndicat départemental d'énergie avec les intercommunalités, responsables de la planification énergétique, de l'air et du climat sur leurs territoires.

La création de la CCPE se veut à l'initiative des syndicats d'énergie, autorités organisatrices et concédantes de la distribution d'électricité.

Par définition, elle est consultative. Il s'agit d'une instance de dialogue (et de coordination) entre le syndicat et les EPCI à fiscalité propre situés en tout ou partie sur son périmètre.

Chaque commission consultative se dote d'un règlement intérieur régissant ses règles de fonctionnement et notamment les règles de vote.

Gouvernance TEM

TEM s'appuie actuellement sur une forte représentation des communes rurales puis urbaines compte tenu de ses compétences historiques en matière de réseaux électrique et gaz. Cependant, les évolutions sensibles et rapides des domaines de compétence du syndicat ces dernières années ont conduit le bureau syndical a amorcé la réflexion sur la gouvernance du syndicat.

En effet, il s'agit de prendre en considération les acteurs de l'énergie tels les EPCI à l'aulne des compétences dévolues et exercées par chacun en matière de transition énergétique.

Notre réflexion doit par ailleurs se poursuivre jusqu'à la révision des statuts de TEM en 2024, pour une mise en œuvre de cette nouvelle gouvernance à l'occasion du prochain mandat électoral 2026-2032.

Dès à présent, la question de la coordination des actions de transition énergétique avec les EPCI est régulièrement posée ; ce qui nous a conduit à élaborer des conventions cadre en matière de MDE par exemple. C'est pourquoi envisager la création de la CCPE dès la fin du mandat en cours permettrait de définir avec les EPCI ses enjeux, ses objectifs et son fonctionnement à partir de 2026 sans écarter la possibilité d'actions menées conjointement ou en complémentarité dès à présent.

Proposition de composition de la CCPE TEM

	Élu.e titulaire	Élu.e suppléant.e
Représentant.e.s des EPCI		
CC du Bocage Mayennais	Guy MENARD	Marcel RONCERAY
CC du Pays de Château-Gontier	Philippe HENRY	Vincent SAULNIER
CC de l'Ernée	Régis FORVEILLE	Gervais HAMEAU
CC du Mont des Avaloirs	Samuel RAGOT	Patrick PIQUET
Mayenne Communauté	Clémence RONDEAU	Hubert GUERALT
Laval Agglomération	Julien BROCAIL	Fabien ROBIN
CC du Pays de Meslay-Grez	Marie-Claude HELBERT	Jacky CHAUVEAU
CC des Coëvrons (19/09/23)	Benoît QUINTARD	Jean-Noël RAVE
CC du Pays de Craon	Christophe LANGOUËT	Dominique GUINEHEUX
Représentant.e.s de TEM		
	Élu.e titulaire	Élu.e suppléant.e
	Richard CHAMARET	Jean-Marie MARIOTON
	André BOISSEAU	M. André-Marie SEVIN
	Philippe PELLUAU	M. David BESNEUX
	Jean-Paul GIBOIRE	M. Guy MAIGNAN
	Arlette LEUTELIER	Mme Véronique DE CHALAIN
	Pierrick TRANCHEVENT	Mme Dominique PREVOSTO
	Jean-François RAIMBAULT	M. Gérard BRODIN

Gérard COUTY	M. Marcel BARBE	
Roger GARNIER	M. Jean-Paul COISNON	
Structures associées		
CD 53	Jacqueline ARCANGER	Louis MICHEL
GAL Haute Mayenne	Patrick SOUTIF	Éric GUIHERY
GAL Sud Mayenne	Vincent SAULNIER	Jean-Paul FORVEILLE

Il est proposé au comité syndical d'approuver la création de la Commission consultative paritaire de l'énergie présentée ci-avant.

Personne référente : Alexandra Bordeau-Poisson

Délibération adoptée à l'unanimité du comité syndical.

La présentation est assurée par M. Chamaret.

Les candidatures en séance permettent de compléter les sièges de suppléance pour la représentation du syndicat.

M. Chamaret : Je précise que cette commission aurait dû être créée en 2020 comme cela nous a été rappelé par la CRC. Il est envisagé une à deux réunions par an pour évoquer ensemble nos orientations stratégiques en matière de transition énergétique.

En réponse aux demandes des élu.e.s, M. Chamaret indique que la commission décidera de ses règles de fonctionnement et approuve la demande d'une souplesse dans la gestion des présences des 9 représentant.e.s de TEM.

II – ÉCLAIRAGE PUBLIC ET INNOVATION

II.1 – Éclairage public – Transfert de la compétence associée DT-DICT par la commune de Saint-Erblon

La commune de Saint-Erblon a déjà transféré la compétence d'éclairage public (volets investissement et maintenance) au syndicat. Dans la continuité de cette organisation, son conseil municipal en date du 3 juillet 2023 a transféré à Territoire d'énergie Mayenne la compétence liée de géoréférencement des réseaux et des réponses aux DT-DICT.

Conformément à l'article 5.1.2 des statuts du syndicat, ce transfert de compétence prendra effet au premier jour du mois suivant la date à laquelle la présente délibération sera devenue exécutoire.

Il est proposé au comité syndical :

- **D'accepter et de prendre acte du transfert de la compétence de géoréférencement des réseaux et des réponses aux DT-DICT, liée à la compétence éclairage public, de la commune de Saint-Erblon vers Territoire d'énergie Mayenne ;**
- **D'autoriser le président à prendre toutes décisions et mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Annexe II.2

Personnes référentes : Julien Hinault – Patrice Thourault

Délibération adoptée à l'unanimité du comité syndical.

La présentation est assurée par M. Chamaret.

M. Chamaret : Ce sujet a été discuté à l'occasion des réunions des collèges ce printemps, qui a permis de mettre en lumière le fait que beaucoup de communes ne disposent pas des compétences en interne pour répondre aux DT-DICT. En territoire rural, elles sont peu fréquentes mais il est néanmoins important qu'elles soient prises en charge.

INFORMATIONS

▪ Signature de l'avenant n° 1 au traité de concession pour le service public de la distribution du gaz naturel de la commune de Congrier (en application de la délibération du comité syndical en date du 29 juin 2021 et de la délibération de la CRE de juin 2023).

Affaires traitées dans le cadre de la délégation du comité au bureau :

▪ Délibération 2023-52 (Bureau du 04/09) : Signature du marché n° 23FOU02 intitulé « Fourniture de transformateurs HTA/BT pour le réseau de distribution publique d'énergie électrique, remise en état technique et destruction de transformateurs déposés » (groupement de commandes composés de 10 acheteurs – 9 syndicats et le CD72 avec TEM comme coordonnateur).

LOT	LIBELLE	ATTRIBUTAIRE
1	Transformateurs 20 000 ou 15 000 Volts type haut de poteau H61 (50, 100, 160 kVa) pertes réduites TPC	ORMAZABAL FRANCE 18-20 Rue Édouard Jacques 75 014 Paris
2	Transformateurs type cabine H59 pertes réduites TPC* (100, 160, 250 kVa)	TRANSFIX CS 10588 83 041 Toulon Cedex 9
3	Transformateurs type cabine H59 pertes réduites non TPC* (160, 250, 400, 630 kVa)	ORMAZABAL FRANCE 18-20 Rue Édouard Jacques 75 014 Paris
4	Poste de transformations type poste rural compact simplifié (PRCS) TPC* pertes réduites (50 kVa)	FOURNIER 117 Boulevard Michel Cointat 35 300 Fougères
5	Poste de transformations type poste rural compact simplifié (PRCS) TPC* pertes réduites (100 kVa)	TRANSFIX CS 10588 83 041 Toulon Cedex 9
6	Poste de transformations type poste rural compact simplifié (PRCS) TPC* pertes réduites (160 kVa)	FOURNIER 117 Boulevard Michel Cointat 35 300 Fougères

LOT	LIBELLE	SITUATION
7	Remise en état technique de transformateurs et destruction de transformateurs déposés	Lot déclaré infructueux : candidature irrecevable Classement sans suite pour cause d'infructuosité et passation en cours (marché sans publicité ni mise en concurrence préalable)

M. Hinault : Nous connaissons cette année une pénurie aigüe de transformateurs, le titulaire du marché actuel refuse d'honorer les commandes depuis fin 2022. Celui-ci arrivant de toute façon à terme à la fin de cette année, nous avons lancé la présente passation pour un marché de renouvellement, alloti différemment. La hausse du prix de fourniture est très importante, un transformateur compte au minimum 13 000 € contre moitié moins avant. Pour vous donner un ordre d'idées, 1 transformateur est nécessaire par ferme ou hameau. L'évolution réglementaire impose une plus grande performance aux constructeurs (les normes européennes exigent que l'action de passer une haute tension en basse tension dégage moins de chaleur d'échauffement pour réduire d'autant la perte énergétique). Or pour certifier que cette obligation est respectée il faut obtenir un agrément délivré en France par Enedis et qui coûte environ

250 000 €. Cette contrainte associée à la loi de l'offre et de la demande peut expliquer la tension actuelle. Nous travaillons en groupement de commandes (9 syndicats dont TEM en coordonnateur pour ce marché et 1 département) :

- Le syndicat intercommunal d'énergie du Maine-et-Loire (SIéML)
- Le syndicat Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44)
- Le syndicat départemental d'énergie du Finistère (SDEF)
- Le syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL)
- Le syndicat intercommunal de distribution d'énergie de Loir-et-Cher (SIDELC)
- Le syndicat départemental d'énergie du Morbihan (SDEM)
- Le conseil départemental de la Sarthe (CD72)
- Le syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SYDEV)
- Le syndicat intercommunal d'énergies, d'équipement et d'environnement de la Nièvre (SIEEEN)

Cette décision est motivée par la volonté d'avoir des candidats et d'optimiser les prix. En terme de volume nous sommes en France, après Enedis, le deuxième acheteur.

M. Chamaret : La demande de transformateurs est croissante et concerne toutes nos activités : les zones d'accélération TE, la concession des réseaux électriques, l'éclairage public, etc. Nous en avons besoin mais si demain le coût d'achat d'un transformateur pèse trop sur les projets portés par les agriculteurs par exemple, ils ne se feront pas. Je plaide pour un investissement public croisé (l'État, les syndicats d'énergie) pour la création d'une industrie française de fabrication et d'assemblage afin de mieux maîtriser les coûts et j'ai interpellé la ministre de la transition écologique en ce sens. Sa réponse a été qu'elle transmettra la proposition à Enedis et RTE, alors qu'il ne s'agit pas d'eux justement ! Nous allons répondre.

M. Hinault : L'attribution de ce marché constitue une bonne nouvelle en demi-teinte. Nous avons au moins pu trouver des opérateurs capables d'assurer notre approvisionnement, mais à des prix particulièrement hauts.

M. Chamaret : L'État veut accélérer la transition énergétique mais il faut s'en donner les moyens.

Affaires traitées dans le cadre de la délégation du comité au président :

PCRS

▪ Signature de l'avenant n° 1 avec les titulaires du marché n° 22SER01 (PCRS vecteur), relatif à une précision portant sur la formule de révision des prix (sans incidence financière) :

- ⇒ Lot 1 « Acquisition et réalisation du PCRS vecteur sur les zones agglomérées des communes de la Mayenne » : Groupement GEOFIT EXPERT – SINTEGRA et Groupement KADRAN – BEP INGENIERIE
- ⇒ Lot 2 « Contrôle de qualité du PCRS vecteur et mises à jour » : GEOSAT et groupement EUCLYD EUROTOP – SIG-MA.

▪ Signature de l'avenant n° 2 avec les titulaires du lot 1 du marché n° 22SSER01 (PCRS vecteur), relatif aux conditions de mise en œuvre des prix supplémentaires du BP (Bordereau des prix), sans incidence financière :

- ⇒ Lot 1 : Groupement GEOFIT EXPERT – SINTEGRA et Groupement KADRAN – BEP INGENIERIE

M. Forveille : Le PCRS est-il opérationnel ?

Mme Brugioni : Oui s'agissant du PCRS Image. Les adhérents ayant transféré la compétence Éclairage public (EP) au syndicat ont donc accès à ces données sur SmartGeo. S'agissant du PCRS Vecteur, c'est un travail de longue haleine qui a commencé en 2022 et les données de 2 communes urbaines sont produites, finalisées et disponibles. Celles de 5 autres communes sont en cours de numérisation (priorité aux communes urbaines en raisons des obligations, à courte échéance, liées à la gestion des DT-DICT) : Ambrières-les-Vallées, Gorrion, Villaines-la-Juhel, Evron et la commune nouvelle de Château-Gontier-sur-Mayenne. Normalement toutes les communes mayennaises seront numérisées au 1^{er} janvier 2026 et nous espérons que les données des communes urbaines seront finalisées fin 2024.

M. Langevin : Ces ressources sont incroyables et très utiles.

M. Forveille : C'est long !

Mme Bordeau-Poisson : Le projet PCRS repose sur un planning de 6 ans comme annoncé depuis son lancement.

M. Chamaret : Je salue ces avancées et le travail accompli. Je comprends l'impatience des territoires ruraux mais il faut aussi ne pas oublier que les communes ne participent pas au financement.

M. Forveille : Cette décision n'appartient pas aux communes rurales, qui dépendent de la solidarité intercommunale.

M. Chamaret : J'entends l'impatience, cela veut dire que l'envie est là. Sur ce dossier, nous avons de l'avance sur le plan national et nous sommes même regardés par des organismes privés comme les opérateurs de télécom. La question qui se pose est celle de leur accès aux données, qui ne peut être gratuit dès lors qu'ils n'ont pas participé au financement. Nous devons en ce cas conclure des contrat de licence comme nous l'avons fait avec Enedis et GRDF..

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

▪ Demande de financement FACE pour les sites identifiés prioritaires dans le schéma directeur IRVE en cours de finalisation : 2 bornes rapides (Vautorte et Vaiges) et 8 bornes normales (Andouillé, Astillé, Averton, Landivy, Lignéres Orgères, Quelaines-Saint-Gault, Saint-Jean-sur-Mayenne, Voutré). Avis favorable du bureau en date du 19 juin 2023 et réponse positive du FACE en juillet 2023.

▪ Réponse à un appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME pour le financement de 4 stations super chargeurs sur les sites identifiés prioritaires dans le schéma directeur IRVE en cours de finalisation (Changé, Meslay-du-Maine, Craon et Château-Gontier) fin juin 2023 (avis favorable du bureau en date du 19 juin 2023). La réponse devrait nous parvenir en fin d'année.

TRAVAUX

▪ Signature de l'avenant n° 1 du marché n° 22TRA05 (Travaux de réseaux), relatif au transfert du contrat à une nouvelle entité juridique suite à une réorganisation opérationnelle interne du titulaire (sans incidence financière) :

⇒ La société INEO RESEAUX CENTRE se substitue au titulaire initial INEO ATLANTIQUE

QUESTIONS DIVERSES ET IMPRÉVUES

M. Chamaret présente les personnes nouvellement arrivé.e.s dans les équipes de TEM :

- François-Patrick Marquet : Technicien PCRS-SIG
- Johanna Veillé : Technicienne PCRS
- Mathieu Barbot : Chargé de projet et de prestations (maintenance IRVE – Éclairage public)
- Marina Robin : Assistante administrative moyens généraux et accueil

M. Chamaret : Le rapport d'activité 2022 est en cours de finalisation et vous sera envoyé dans les prochaines semaines pour en discuter, si vous le souhaitez, au prochain comité. Je vous informe que comme habituellement, les OJ et les PV comportent en fin de document l'agenda des instances et des événements, avec une visibilité des instances pour la fin d'année 2023 et à partir d'aujourd'hui pour toute l'année 2024.

M. Forveille : Où en est-on sur la cartographie des extensions de réseaux Gaz ?

M. Chamaret : Le tracé est en cours d'actualisation avec GRDF. Enfin, je suis heureux que le syndicat s'apprête à accueillir des élèves de BTS du lycée agricole AgriCampus de Laval pour la présentation de ses activités (journée du 10 novembre).

AGENDA 2023-2024 DES INSTANCES

2^{ème} semestre 2023

SEPTEMBRE		
Lundi 4 septembre 2023	Bureau syndical	11h-14h - présentiel
Lundi 18 septembre 2023	Bureau syndical	11h-14h - présentiel
OCTOBRE		
Mardi 3 octobre 2023	Comité syndical	14h-16h30 – présentiel / visio
Lundi 16 octobre 2023	Bureau syndical	11h-14h - présentiel
Lundi 30 octobre 2023	Bureau syndical	11h-14h - présentiel
NOVEMBRE		
<i>Mardi 7 novembre 2023</i>	<i>Comité syndical</i>	<i>14h-16h30 – présentiel / visio</i>
Lundi 20 novembre 2023	Bureau syndical	11h-14h - présentiel
DÉCEMBRE		
Lundi 4 décembre 2023	Bureau syndical	11h-14h - présentiel
Mardi 19 décembre 2023	Comité syndical	14h-16h30 – présentiel / visio

2024

JANVIER 2024		
Lundi 8 janvier 2024	Bureau syndical	11h-14h - présentiel
Lundi 22 janvier 2024	Bureau syndical	11h-14h - présentiel
FÉVRIER 2024		
Lundi 5 février 2024	Bureau syndical	11h-14h - présentiel
Mardi 6 février 2024	Comité syndical (ROB)	14h-16h30 – présentiel / visio
Lundi 19 février 2024	Bureau syndical	11h-14h - présentiel
MARS 2024		
Lundi 11 mars 2024	Bureau syndical	11h-14h - présentiel
Mardi 19 mars 2024	Comité syndical (BP 2024)	14h-16h30 – présentiel / visio
Lundi 25 mars 2024	Bureau syndical	11h-14h - présentiel
AVRIL 2024		
Lundi 15 avril 2024	Bureau syndical	11h-14h - présentiel
Lundi 29 avril 2024	Bureau syndical	11h-14h - présentiel
MAI 2024		
Lundi 13 mai 2024	Bureau syndical	11h-14h - présentiel
Mardi 28 mai 2024	Comité syndical	14h-16h30 – présentiel / visio
JUIN 2024		
Lundi 3 juin 2024	Bureau syndical	11h-14h - présentiel
Lundi 17 juin 2024	Bureau syndical	11h-14h - présentiel
JUILLET 2024		
Lundi 1 ^{er} juillet 2024	Bureau syndical	11h-14h - présentiel
Mardi 2 juillet 2024	Comité syndical	14h-16h30 – présentiel / visio
Lundi 8 juillet 2024	Bureau syndical	11h-14h - présentiel
SEPTEMBRE 2024		
Lundi 2 septembre 2024	Bureau syndical	11h-14h - présentiel

Lundi 16 septembre 2024	Bureau syndical	11h-14h - présentiel
OCTOBRE 2024		
Mardi 1 ^{er} octobre 2024	Comité syndical	14h-16h30 – présentiel / visio
Lundi 7 octobre 2024	Bureau syndical	11h-14h - présentiel
Lundi 21 octobre 2024	Bureau syndical	11h-14h - présentiel
NOVEMBRE 2024		
Lundi 4 novembre 2024	Bureau syndical	11h-14h - présentiel
Lundi 18 novembre 2024	Bureau syndical	11h-14h - présentiel
DÉCEMBRE 2024		
Lundi 2 décembre 2024	Bureau syndical	11h-14h - présentiel
Mardi 10 décembre 2024	Comité syndical	14h-16h30 – présentiel / visio
Lundi 16 décembre 2024	Bureau syndical	11h-14h - présentiel

AGENDA DES ÉVÉNEMENTS

JUIN 2024	
Vendredi 28 juin 2024	Forum des énergies locales

Le président rappelle la date du prochain comité syndical, mardi 19 décembre 2023, et déclare la clôture de la séance à 15h45.

Le président,
Richard CHAMARET